

Département de  
l'ALLIER

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

Arrondissement de  
MONTLUCON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE  
de DOMÉ RAT

L'an deux mille vingt-six, le seize avril, à 17 heures 30, le conseil municipal de la commune de DOMÉ RAT, assemblé au lieu habituel de ses séances, au nombre de vingt-sept, en session ordinaire, sous la présidence de monsieur Marc Malbet, maire, en suite de la convocation faite par monsieur le maire de ladite commune, le 10 avril 2026.

Nbre de conseillers  
municipaux en exercice : 29

Présents à la séance : 27  
Votants : 29

Date de l'affichage de la  
convocation :

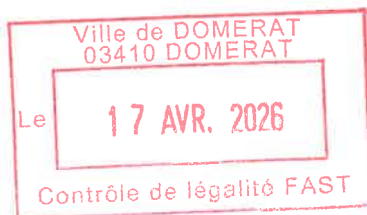
10 avril 2026

Date de l'affichage à la  
porte de la Mairie de la liste  
des délibérations :

20 avril 2026

**OBJET** : Désignation d'un  
correspondant sécurité  
routière.

260416-13



Présents : Mr MALBET..Mme CHIROL..Mr LEFEBRE..Mme JOUANNIN..Mr DUMONTET..Mmes SOUCHE..LESCURE..BONNEAU..Mr STAFFETA..Mmes CHAPON..LAFAYE..Mrs SOUVIGNÉ..VIEILLARD..GUILLAUMIN..LARDY..Mme AURAT..Mrs SOULIER..MAIMON..Mmes CONSTANTY..LACHAUME..Mrs BERTHELIER..LE GOUX..DEQUAIRE..Mme DUPUIS..Mr SKOBE..Mmes LEROUX..DAIGNEAU.

Secrétaire de séance : Mme LACHAUME.

Ayant donné mandat de procuration : Mr ALADENISE à Mme SOUCHE, Mme VAURY à Mme CHAPON.



Le procès-verbal de la séance du 3 mars 2026 est approuvé (ce sont abstenus Mmes Souche, Chapon, Bonneau, Dupuis, Leroux, Daigneau, Mrs Aladenise, Lardy, Guillaumin, Berthelier, Le Goux, Skobe).

Le procès-verbal de la séance du 29 mars 2026 est approuvé (date de publication : 20 avril 2026).



Monsieur le maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de désigner un "correspondant sécurité routière".

Il propose au conseil municipal de désigner monsieur Michel DUMONTET en qualité de représentant titulaire et monsieur Didier STAFFETA en qualité de suppléant.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité,

**FAIT** sienne la proposition du maire telle que ci-dessus exposée.

.../...

 Marc MALBET,  
  
Maire de Domérat.

Pour extrait conforme au  
registre, légalement signée par :

Marie LACHAUME,



Secrétaire de séance.